

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition de la directrice de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 7 du master mention **Métiers de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation premier degré**, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Cindy CHATEIGNIER Maîtresse de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Sylvie MARECHAL Maîtresse de Conférences

Membres du jury :

- | | |
|---------------------------|----------------------------|
| - M. David CATEL | Professeur certifié |
| - Mme Elodie TRICARD | Maîtresse de Conférences |
| - Mme Sandra JHEAN-LAROSE | Professeur des universités |
| - M. Patrick TEMPLEREAU | Professeur agrégé |
| - Mme Sabine MAISONNIER | Professeure des écoles |
| - Mme Aude LEGROUX | Professeure des écoles |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le **- 7 DEC. 2023**


Eric BLOND